

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2023/11/27/2-3

portant sur

UN AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 27 novembre 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances** publiques des Alpes-Maritimes

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, Commissaires aux comptes

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

47 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, LABAT André, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, ROUGET Sylvain, Conseillers Techniques



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Éric, GAMON Christophe, LAYLY Éric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Mesdames et Messieurs, BONNIN Olivier, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres**Associés

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, Conseillers Techniques



VUS:

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau :
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa consultation par voie électronique du 14 au 16 novembre 2023.

CONSIDERANT:

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements;
- Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables;
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétences au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur;
- Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption, par l'Assemblée Générale, pour l'avis présenté cidessous, lors de sa consultation par voie électronique du 14 au 16 novembre 2023.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTENT l'avis précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
La Colle-Sur- Loup	Modification n°1 du PLU de La Colle-Sur-Loup	Favorable
	La commune de la Colle-sur-Loup engage une modification de son PLU pour réaliser la réhabilitation d'un site en friche.	
	Le projet est situé au nord du boulevard Alex Roubert, en face du collège Yves Klein. Il s'agit du site Gîte Clair, construit en 1970, ancien complexe vacancier en friche. L'EPF PACA s'est porté acquéreur du site, dans le cadre de la convention du 10 mars 2022.	
	Le groupe PITCH IMMO sera le porteur du projet de réhabilitation.	
	√ 17 nouveaux logements, 83 préexistants qui seront revalorisés;	
	✓ Quelques nouveaux bâtiments en R+2;	
	✓ Création d'une maison de famille pour les parents et enfants.	
	Modifications réglementaires :	
	 Modification du plan de zonage, ajouts de polygones d'implantation 	
	 Modification du règlement écrit pour ajouts de mention des polygones d'implantation 	
	 Modification de la servitude de mixité sociale n°2: augmentation de la part allouée à la production de logements sociaux 	
	Réhabilitation de ce site : inscription urbaine améliorée et revalorisée.	



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Anne LECHAC NSKI

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 63 Nombre de déports 0

Nombre de participants au vote: 47 (quorum: 32, atteint)

Nombre de votes exprimés: 40

Abstention: 7 Contre: 0 Pour: 40

Nice, le 27 novembre 2023

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

